

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML**Numéro de la fiche de données de sécurité :** SDS24EA055**UFI:** GS60-G0DN-X00A-E2MH**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Le produit est destiné à un usage professionnel ou grand public.

Étape du cycle de vie C Utilisation par les consommateurs**Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**Catégorie de processus**

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Emploi de la substance / du mélange Chimie de la construction**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**Saint-Gobain Surface Solutions
251 rue de l'Ambassadeur
78700 Conflans, France
+33 1 34 90 41 40
Onebond.support@Saint-Gobain.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence** +33 1 34 90 41 40**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Butan-2-one O,O',O"-(vinylsilylidyne)trioxime
butane-2-one-O,O',O"-(méthylsilylidyne)trioxime
Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane
triméthoxyvinylsilane

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient Butan-2-one O,O',O"-(vinylsilylidyne)trioxime, butane-2-one-O,O',O"-(méthylsilylidyne)trioxime. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :

CAS: 2224-33-1 EINECS: 218-747-8 Reg.nr.: 01-2119970537-27-xxxx	Butan-2-one O,O',O"-(vinylsilylidyne)trioxime ⚠️ STOT RE 2, H373; ⚠️ Eye Dam. 1, H318; ⚠️ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-2%
CAS: 22984-54-9 EINECS: 245-366-4 Reg.nr.: 01-2119970560-38-xxxx	butane-2-one-O,O',O"-(méthylsilylidyne)trioxime ⚠️ STOT RE 2, H373; ⚠️ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	1-2%
CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Numéro index: 014-049-00-0 Reg.nr.: 01-2119513215-52-xxxx	triméthoxyvinylsilane ⚠️ Flam. Liq. 3, H226; ⚠️ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 2)		
CAS: 68928-76-7 EINECS: 273-028-6 Reg.nr.: 01-2120770324-57-xxxx	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<1%

SVHC néant**Indications complémentaires :**

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Si elle est inconsciente, placez-la en position latérale stable et consultez un médecin.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**après contact avec les yeux :**

Retirer les lentilles de contact si nécessaire et si facile à faire. Lavez abondamment les yeux avec de l'eau propre et tiède pendant au moins 5 minutes en relevant les paupières, demandez une assistance médicale. Ne laissez pas la personne se frotter l'œil affecté.

Poursuivre le lavage des yeux de la personne affectée durant son transport aux urgences.

après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Produit irritant, le contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des cloques ou une dermatite, l'inhalation de brouillard de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires, certains symptômes peuvent ne pas être immédiats.

Reportez-vous à la section 11 pour obtenir des informations sur d'éventuels symptômes et effets sur la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

En présence de tension électrique, ne pas utiliser d'eau ni de mousse comme moyen d'extinction.

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Carbon dioxide (CO2)

Oxyde d'azote (NOx)

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 3)

5.3 Conseils aux pompiers**Equipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection intégral.

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Des précautions à prendre en cas d'incendie sont recommandées : Veiller à ce qu'un extincteur approprié et en état de fonctionnement soit disponible, à ce que les issues de secours soient suffisantes et restent toujours dégagées . En cas de début d'incendie, il convient d'appeler immédiatement les pompiers et de les informer des risques décrits dans l'EPS. La zone doit être évacuée par l'ensemble du personnel, à l'exception des intervenants qui luttent contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Eviter l'inhalation de vapeurs

Pour les secouristes Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre,
consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas boire ou manger en travaillant. Se laver soigneusement les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans la salle de repas.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Le produit n'est pas concerné par la Directive 2012/18/EU (SEVESO III).

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec de l'eau

Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre le gel.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 4)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 2224-33-1 Butan-2-one O,O',O"-(vinylsilylidyne)trioxime		
Oral	Derived No Effect Level	0,052 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,146 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,052 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 1,03 mg/m ³ (worker systemic long term value) 0,181 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 22984-54-9 butane-2-one-O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime		
Oral	Derived No Effect Level	0,05 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,14 mg/kgxday (worker systemic long term value) 0,05 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,988 mg/m ³ (worker systemic long term value) 0,174 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane		
Oral	Derived No Effect Level	0,63 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,91 mg/kgxday (worker systemic long term value) 0,63 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	27,6 mg/m ³ (worker systemic long term value) 6,8 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
PNEC		
CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane		
Predicted No-Effect Concentration		0,06 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration		0,04 mg/l (sea water rating factor) 0,4 mg/l (fresh water rating factor)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;
en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 5)

Protection des mains : Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Matériau des gants Latex rubber

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

Liquid

Liquide

Couleur : selon spécifications du produit

Odeur :

caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

non déterminé

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :

Non déterminé.

supérieure :

Non déterminé.

Point d'éclair

≥93°C (Closed cup) °C (DIN ISO 2592)

Température d'inflammation :

Non déterminé.

Température de décomposition :

Non déterminé.

pH

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

Viscosité :

Non déterminé.

Viscosité cinématique

Non déterminé.

dynamique :

Non déterminé.

Solubilité

l'eau :

insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur :

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

0,92-1,12 g/cm³ (DIN 51757)

Densité à 20 °C:

Non déterminé.

Densité relative.

Non applicable.

Masse volumique:

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Paste

Forme :

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 6)

Minimum ignition energy**Test de séparation des solvants :** Non déterminé.**Teneur en solvants:****Solvants organiques:** 3,0 %**EU-VOC (%)** 0,0000 %**EU-VOC (g/L)** 0,0000 g/l**Changement d'état****Point/l'intervalle de ramollissement****Propriétés comburantes** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.**Informations concernant les classes de danger physique****Substances et mélanges explosifs** néant**Gaz inflammables** néant**Aérosols** néant**Gaz comburants** néant**Gaz sous pression** néant**Liquides inflammables** néant**Matières solides inflammables** néant**Substances et mélanges autoréactifs** néant**Liquides pyrophoriques** néant**Matières solides pyrophoriques** néant**Matières et mélanges auto-échauffants** néant**Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant**Liquides comburants** néant**Matières solides comburantes** néant**Peroxydes organiques** néant**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant**Explosibles désensibilisés** néant**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue**10.4 Conditions à éviter**

Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues ou toute autre source d'inflammation.

Eviter que l'eau ou l'humidité n'entre en contact avec le produit lors du stockage (le produit réagit avec l'humidité et durcit).

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

Oxydes nitriques (NOx)

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 2224-33-1 Butan-2-one O,O',O"-(vinylsilylidene)trioxime			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.009 mg/kg (Rat)	
CAS: 22984-54-9 butane-2-one-O,O',O"-(méthylsilylidene)trioxime			
Oral	LD50	>2.500 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane			
Oral	LD50	>6.899 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>3.158 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	16,8 mg/l (Rat)	
CAS: 68928-76-7 Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane			
Oral	LD50	892 mg/kg (Rat)	

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

11.2 Informations sur les autres dangers

(suite de la page 8)

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Non classé comme dangereux pour les organismes aquatiques.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

LC50/96h	>5.000 mg/l (poisson)
EC50/48h	>5.000 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/96h	217,576-217,6 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
EC50/72h	173,1-1.000 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	173,1-1.000 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (48h)	>5.000 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (21d)	68-250 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 2224-33-1 Butan-2-one O,O',O"- (vinylsilylidyne)trioxime

LC50/96h	100-843 mg/l (poisson)
EC50/48h	120-201 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (14d)	50 mg/l (poisson)
NOEC (21d)	100 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 22984-54-9 butane-2-one-O,O',O"- (methylsilylidyne)trioxime

LC50/96h	100-972 mg/l (poisson)
EC50/48h	120-231 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (14d)	50-57 mg/l (poisson)
NOEC (21d)	100-115 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

LC50/96h	100-191 mg/l (poisson)
EC50/24h	297,2 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/48h	100-168,7 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	>64 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	89 mg/l (algue)
NOEC (96h)	100 mg/l (poisson)
NOEC (21d)	28,1 mg/l (aquatic invertebrates)

CAS: 68928-76-7 Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane

EC50/48h	39 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	2-7,6 mg/l (algue)
NOEC (72h)	1,2 mg/l (algue)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 9)

Procédé :

CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Biod. (28 days) 51 % (Biodegradation)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

EBAB 1,1 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation

CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

EC 50 (3h) 1.000-4.500 mg/l (microorganismes)

CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

EC 50 (3h) 100 mg/l (microorganismes)

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets et les conteneurs vides doivent être traités et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur. Respecter les dispositions de la directive 2008/98/CE concernant la gestion des déchets.

Le produit non utilisé et son emballage doivent être traités comme des déchets dangereux.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 10)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 11)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Sensibilisation cutanée	

Service établissant la fiche technique de sécurité: Quality**Contact :**

Ignacio Tello

+33 1 34 90 41 40

Onebond.support@Saint-Gobain.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédictive sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.02.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.01.2025

Nom du produit: ONEBOND SILICONE NEUTRAL TRANSPARENT 50 ML

(suite de la page 12)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.

FR